

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1972.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1973, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,*

Par M. Yvon COUDÉ DU FORESTO,

Sénateur,  
*Rapporteur général.*

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES**  
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 34

**MONNAIES ET MEDAILLES**

*Rapporteur spécial* : M. Pierre PROST.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Paul Driant, Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Robert Lacoste, vice-présidents ; Louis Talamoni, Yves Durand, Jacques Descours Desacres, André Dulin, secrétaires ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Roland Boscary-Monsservin, Jean-Eric Bousch, Jacques Boyer-Andrivet, Martial Brousse, Pierre Brousse, Antoine Courrière, André Diligent, Marcel Fortier, Henri Henneguella, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Fernand Lefort, Modeste Legouez, Georges Lombard, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Henri Tournan.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4<sup>e</sup> législ.) : 2582 et annexes, 2585 (tomes I à III et annexe 39) et in-8° 685.

Sénat : 65 (1972-1973).

---

Lois de finances. — Monnaies et médailles.

Mesdames, Messieurs,

Le projet de budget annexe des Monnaies et Médailles pour 1973 s'élève à 116.099.800 F en augmentation de plus de 7 millions de francs sur celui de l'année précédente.

Notons, par ailleurs, que suivant la règle applicable à tous les budgets annexes, celui des Monnaies et Médailles est présenté en exact équilibre.

## CHAPITRE PREMIER

### Les recettes.

La comparaison entre les recettes prévues pour 1973 et celles qui figuraient au budget de 1972 est la suivante :

NATURES DES RECETTES	PROPOSEES pour 1973.	RETENUES pour 1972.	DIFFÉ- RENCE
	(En francs.)		
Produit de la fabrication des monnaies fran- çaises .....	79.597.800	74.139.700	+ 5.458.100
Produit de la fabrication des monnaies étran- gères .....	16.000.000	15.300.000	+ 700.000
Produit de la vente des médailles.....	16.800.000	16.500.000	+ 300.000
Divers .....	3.702.000	3.002.000	+ 700.000
	116.099.800	108.941.700	+ 7.158.100

Nous examinerons ci-après, en détail, les différentes lignes de recettes.

#### A. — LES MONNAIES FRANÇAISES

Le produit de la fabrication des monnaies françaises est lié, d'une part, à l'évolution des prix unitaires de fabrication et, d'autre part, au volume du programme de frappe annuel de chaque valeur.

Pour 1972, le coût unitaire des pièces n'est, dans l'ensemble, qu'en très légère augmentation, les cours des métaux ayant été à peu près stables.

Quant au programme de frappe il n'est guère différent de celui de l'exercice précédent, comme permet de le constater le tableau ci-après :

NATURE DES PIÈCES	1972			1973		
	Valeur industrielle unitaire.	Nombre.	Produit.	Valeur industrielle unitaire.	Nombre.	Produit.
	(En francs.)	(En millions.)	(En francs.)	(En francs.)	(En millions.)	(En francs.)
10 francs .....	8,05	1	8.050.000	8,103	1	8.103.000
5 francs .....	0,56	45	25.200.000	0,588	45	26.460.000
1 franc .....	0,252	60	15.120.000	0,265	70	18.550.000
1/2 franc .....	0,186	45	8.370.000	0,196	50	9.800.000
20 centimes .....	0,110	70	7.700.000	0,114	50	5.700.000
10 centimes .....	0,08	50	4.000.000	0,083	60	4.980.000
5 centimes .....	0,052	100	5.200.000	0,054	100	5.400.000
1 centime .....	0,047	0,1	4.700	0,048	0,1	4.800
Diverses pour les D. O. M. et T. O. M. ....	0,165	3	495.000	0,20	3	600.000
		374,1	74.139.700		379,1	79.597.800

Une double remarque s'impose : le programme de frappe comporte encore un contingent de 100.000 pièces de un centime. Est-il vraiment nécessaire de continuer la fabrication de cette pièce qui est de moins en moins utilisée et dont le coût ressort à plus de quatre fois sa valeur faciale ?

Le même programme prévoit la frappe d'un million de pièces de 10 F. Or, on ne voit pas circuler ces pièces, bien que 38 millions d'exemplaires en aient été émis. On peut donc se poser la question de savoir s'il ne conviendrait pas d'envisager, au niveau de cette valeur, la frappe d'une pièce dans un métal ou alliage commun, d'un diamètre plus commode, permettant de répondre aux besoins des utilisateurs d'appareils à perception automatique, tels ceux employés par la S. N. C. F. ou la R. A. T. P.

Si l'on tient à maintenir la frappe d'une pièce de prestige en argent, ce devrait être plutôt au niveau d'une pièce de plus grande valeur, à caractère commémoratif, comme il est pratiqué dans divers pays.

## B. — PIÈCES ÉTRANGÈRES

Le programme de frappe des pièces étrangères prévu pour 1973 est, en valeur, en augmentation de moins de 5 % par rapport aux prévisions budgétaires de 1972. Il a été établi, compte tenu, d'une part, des besoins des instituts d'émission avec lesquels la Monnaie est en rapport, d'autre part, des prévisions relatives aux commandes que la monnaie est susceptible d'obtenir sur le marché international au cours des prochains mois.

## C. — LES MÉDAILLES

Le produit de la fabrication des médailles qui a connu, les précédentes années, un développement spectaculaire, paraît devoir atteindre un niveau de croisière. Pour 1972, il est prévu seulement une légère progression des ventes (2 %).

## CHAPITRE II

### Les dépenses.

La comparaison entre les dépenses figurant au budget de 1972 et celles prévues pour 1973 est donnée par le tableau ci-après :

#### MONNAIES ET MEDAILLES

Comparaison entre les crédits ouverts par la loi de finances pour 1972 et ceux figurant dans le projet de budget pour 1973.

	1972	1973			DIFFÉRENCE avec 1972.
		Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.	
(En francs.)					
<b>I. — Crédits de paiement.</b>					
<b>PREMIÈRE SECTION. — Exploitation.</b>					
Personnel .....	30.805.956	+ 31.001.501	+ 2.723.915	33.725.416	+ 2.919.460
Charges sociales .....	9.579.689	9.997.559	+ 937.197	10.934.756	+ 1.355.067
Matériel et fournitures.....	64.930.055	64.580.055	+ 1.714.083	66.294.138	+ 1.364.083
<b>Total .....</b>	<b>105.315.700</b>	<b>105.579.115</b>	<b>+ 5.375.195</b>	<b>110.954.310</b>	<b>+ 5.638.610</b>
Amortissement à déduire.....	— 1.100.000	— 1.100.000	— 500.000	— 1.600.000	— 500.000
<b>Total pour la première section .....</b>	<b>104.215.700</b>	<b>104.479.115</b>	<b>+ 4.875.195</b>	<b>109.354.310</b>	<b>+ 5.138.610</b>
<b>DEUXIÈME SECTION. — Investissements.</b>					
Augmentation du fonds de roulement	Mémoire.	Mémoire.	+ 145.490	145.490	+ 145.490
<b>Total pour la deuxième section .....</b>	<b>4.726.000</b>	<b>Mémoire.</b>	<b>+ 6.745.490</b>	<b>6.745.490</b>	<b>+ 2.019.490</b>
<b>Total général.....</b>	<b>108.941.700</b>	<b>104.479.115</b>	<b>+ 11.620.685</b>	<b>116.099.800</b>	<b>+ 7.158.100</b>
<b>II. — Autorisations de programme..</b>	<b>4.726.000</b>	<b>Mémoire.</b>	<b>+ 6.600.000</b>	<b>6.600.000</b>	<b>+ 1.874.000</b>

## A. — LES DÉPENSES ORDINAIRES

### 1° *Les dépenses de personnel.*

Pour 1973, les dépenses de personnel prévues s'élèvent à 33.725.416 F, en augmentation de 2.919.460 F, soit 9,5 %, sur celles inscrites au précédent budget.

Au titre des mesures acquises, les majorations de dotations s'élèvent à 195.545 F et traduisent, pour l'essentiel, l'incidence en année pleine des mesures de revalorisation des traitements de la fonction publique intervenues entre le 1<sup>er</sup> juin 1971 et le 1<sup>er</sup> juin 1972.

Les mesures nouvelles portent sur un total de 2.723.915 F, la majeure partie de cette somme est destinée à faire face aux augmentations de salaires intervenues en 1972, ainsi qu'aux majorations prévisibles pour 1973. Il est à noter que, contrairement aux traitements proprement dits, dont les augmentations jusqu'au mois de juillet 1972 sont traduites en mesures acquises, les majorations de salaires du personnel ouvrier des Monnaies et médailles donnent lieu, dans tous les cas, à l'ouverture de crédits en mesures nouvelles.

Pour le surplus, il convient de signaler, d'une part, la création de deux emplois, l'un de chef de fabrication adjoint, responsable du service de l'entretien dans la nouvelle usine de Pessac, l'autre de contractuel au service de la documentation des médailles ; d'autre part, la transformation de poste d'agent comptable des monnaies en un poste de trésorier principal, la suppression d'un emploi d'attaché d'administration de première classe, enfin la création d'un emploi d'ingénieur.

### 2° *Les charges sociales.*

Les charges sociales passeront, de leur côté, de 9.579.689 F à 10.934.756 F, soit une augmentation de plus de 14 % ; cette augmentation résulte :

— de la majoration normale des cotisations sociales, compte tenu de la progression des salaires et des prestations ;

— d'une majoration de 590.000 F de la contribution du budget annexe aux dépenses du fonds spécial de retraites des ouvriers de l'Etat géré par la Caisse des Dépôts et Consignations, la situation financière de ce fonds laissant, en effet, prévoir un relèvement de cette importance de la contribution dont il s'agit ;

— à concurrence de 241.536 F, de l'application de la loi du 12 juillet 1971 relative à l'institution à la charge des entreprises d'un versement au profit des transports en commun de la région parisienne.

### 3° *Dépenses de matériel, de fournitures et dépenses diverses.*

Les crédits de l'espèce sont d'une année à l'autre en augmentation, en définitive, de 1.364.083 F, mais cette augmentation résulte en fait de la contraction, entre certaines majorations de dotations et certaines réductions de dépenses.

Les points méritant s'être signalés sont les suivants :

— ouverture d'un crédit exceptionnel et non reconductible de 1.865.000 F au titre des frais de transport et de déménagement du personnel pour faire face à la mise en route, au cours de l'année 1973, de l'usine de Pessac ;

— relèvement à concurrence de 500.000 F de la dotation correspondant à l'annuité d'amortissement des grosses réparations, matériels et autres immobilisations.

— relèvement de 110.040 F de la dotation pour « frais divers de gestion » ; ce relèvement traduit une majoration de 460.040 F des crédits dont il s'agit au titre de la publicité, des frais d'affranchissement et de communication et des dépenses relatives à l'inauguration de l'établissement de Pessac (crédit non renouvelable) en partie contrebalancés par la non-reconduction d'un crédit de 350.000 F ouvert, l'année dernière, pour couvrir certains frais exceptionnels relatifs à la publicité et à l'organisation d'expositions du musée monétaire ;

— une diminution de 1.115.507 F des dotations directement liées au programme de frappe. Cette diminution résulte d'une réduction des achats de matière, en partie compensée par une augmentation des fournitures extérieures ;

— enfin, une augmentation de 500.000 F des amortissements qui doivent s'élever au total, pour 1973, à 1.600.000 F.



Le produit de ces amortissements est viré, en recettes, à la deuxième section du budget annexe « Investissements », c'est-à-dire, celle qui concerne les opérations en capital.

\*  
\* \*

Au total, les dépenses d'exploitation du budget annexe des Monnaies et Médailles s'élèvent à 110.954.310 F, dégageant par conséquent, par rapport aux recettes, un excédent de 5.145.490 F, supérieur de 1.519.490 F à celui de l'année précédente. Cet excédent est, comme le produit des amortissements, viré, en recettes, à la deuxième section « Investissements ».

### B. — LES DÉPENSES EN CAPITAL

Les dépenses en capital inscrites au budget annexe, pour 1973, s'élèvent au total, tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement, à 6.600.000 F contre 4.726.000 F au précédent budget.

Ces dotations se décomposent comme suit :

	AUTORISATIONS de programme.	CREDITS de paiements.
	Francs.	
<i>Grosses réparations :</i>		
Transformations de l'atelier n° 2 (1 <sup>re</sup> phase).....	400.000	400.000
Isolation thermique de la toiture de l'atelier de fabrication des moules de fonderie.....		
Agrandissement de l'atelier de la gravure.....		
<i>Acquisitions de matériels :</i>		
<i>Pessac :</i>		
5 presses monétaires.....	3.800.000	3.800.000
1 spectromètre à lecture directe à photomultiplicateur.		
1 spectromètre à absorption automatique.....		
2 chaînes de conditionnement automatique des pièces de monnaie .....		
<i>Création du parc automobile :</i>		
1 camion .....	2.400.000	2.400.000
1 fourgonnette .....		
1 voiture utilitaire.....		
Autres immobilisations corporelles.....		
1 ligne de soudage de bobines.....		
<b>Totaux .....</b>	<b>6.600.000</b>	<b>6.600.000</b>

Le financement de ces dépenses est assuré par les transferts provenant de la section exploitation à savoir :

- les amortissements, soit 1.600.000 F ;
- l'excédent de cette section : 5.638.610 F.

Le total de 6.745.490 F dégage un excédent de ressources de 145.490 F qui est porté en augmentation au fonds d'amortissement.

\*  
\* \*

Rappelons que les opérations de construction de la nouvelle usine de Pessac sont financées pour partie hors budget annexe, au moyen de crédits inscrits au budget des finances : « Charges communes ».

Pour 1973, les dotations figurant à ce budget s'élèvent à 2,4 millions de francs tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement.

C'est, d'ailleurs, au cours de l'automne 1973 que sera mis en fonctionnement le nouvel établissement monétaire, doté d'un équipement et d'une organisation techniques modernes. La masse du personnel prendra ses fonctions, au mois de septembre et sera constituée en majorité de cadres et d'ouvriers venant de Paris et de Beaumont-le-Roger. Plus de deux cents familles seront ainsi déplacées et, connaissant les difficultés qui peuvent en résulter pour les intéressés, il convient de rendre hommage à leur sens du service public.

Notons enfin que la totalité des frappes de monnaies sera réalisée à Pessac, les ateliers de Paris restant spécialisés pour la frappe des Médailles.

C'est sous le bénéfice de ces observations que votre Commission des Finances vous demande d'approuver le budget annexe des Monnaies et Médailles pour 1973.